



## DOSSIER DE PRESSE

Mercredi 17 avril 2019

### Qui sommes-nous ?

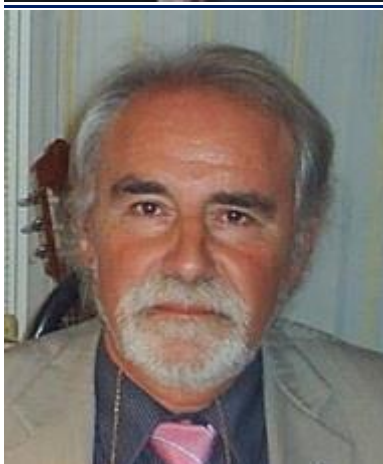
E.A.N.A. = Groupement européen des médecins libéraux

L'E.A.N.A. est la seule association européenne représentant exclusivement les intérêts des généralistes et des spécialistes libéraux.

### Membres du bureau :



Président :  
Dr. Philippe BOUTIN  
France  
Tel. : +33 607 096 371  
@ : [président@eanamed.eu](mailto:président@eanamed.eu)



Vice-président et trésorier :  
André Bollinger M.D.  
Espagne  
Tel. : +34 648 912 328  
@ : [vicepresident@eanamed.eu](mailto:vicepresident@eanamed.eu)  
et [treasurer@eanamed.eu](mailto:treasurer@eanamed.eu)



L'E.A.N.A. a été fondée en 1974 par des médecins libéraux de huit pays européens : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse. Puis rejoint par d'autres pays : Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Portugal, République Tchèque et Suède.

Les membres de l'E.A.N.A. sont des organisations médicales, mais une personne peut aussi demander à devenir membre.

### **Nos buts et objectifs**

Le but principal de l'association est de représenter les intérêts professionnels des médecins généralistes et spécialistes libéraux européens.

#### En particulier :

- Promouvoir et assurer les activités professionnelles des médecins libéraux européens,
- Promouvoir et faciliter des contacts réguliers pour échanger des informations entre des particuliers et des associations médicales européennes directement concernées par l'activité des médecins libéraux en Europe,
- Promouvoir contacts et coopérations avec des associations et des organisations européennes supranationales dont les activités concernent directement ou indirectement le travail des médecins libéraux en Europe,
- Mettre à la disposition des personnes et des organismes désireux de promouvoir les activités des médecins libéraux, les informations les plus complètes que possible (réglementations légales en vigueur dans les pays membres, réglementations juridiques internationales, etc.)
- Fournir et attirer l'attention des personnes et des comités intéressés par la législation nationale des États membres ainsi que la législation internationale, concernant l'exercice professionnel libéral, sur la recherche scientifique en rapport avec les activités des médecins libéraux qui peut contribuer à la promotion de l'exercice professionnel libéral.
- Défendre les intérêts de l'association et de ses membres, ainsi que des médecins libéraux dans le respect de la législation nationale des différents pays membres, ainsi que l'élaboration d'une législation au niveau européen,
- Obtenir le soutien et promouvoir l'estime et la compréhension du public européen pour le travail et le rôle des médecins libéraux.

Compte tenu de la réalisation de ces objectifs, l'association peut collaborer et s'affilier à toute autre association ou organisation défendant les mêmes objectifs.



## À propos de l'E.A.N.A.

L'E.A.N.A. a pour objectif de procéder à un échange approfondi de données d'expérience sur les structures des systèmes de santé individuels, des systèmes sociaux, et d'échanger des informations sur les développements actuels en matière de politique sociale et de santé dans les différents pays qui la composent. Dans le même temps, de nouvelles formes de soins médicaux ambulatoires, telles que les soins intégrés, différentes formes de coopération dans la pratique médicale et la coopération avec d'autres professions de la santé sont en cours d'exploration et de développement.

L'E.A.N.A. a apporté très tôt une définition des soins médicaux primaires dans les pays européens très industrialisés, sur la base de la *Déclaration d'Alma-Ata de l'OMS de 1978* (annexe 1). Les consultations ont été basées non seulement sur la Déclaration d'Alma-Ata, mais également sur une définition développée en Suisse et applicable à tous les pays très développés. La définition des soins primaires est encore en discussion. Il va sans dire que cela nécessite une adaptation permanente aux progrès de la médecine et aux besoins de la population, y compris les soins psychosociaux.

La maîtrise des coûts dans le domaine de la santé concerne tous les médecins libéraux dans tous les pays européens. Cela pourrait même entraîner une menace existentielle imminente et restreindre l'autonomie médicale des médecins dans leur capacité de professions libérale. L'E.A.N.A. a très tôt élaborée une définition de la profession médicale libérale, applicable à tous les médecins généralistes et spécialistes libéraux, indépendamment du système de sécurité sociale et d'assurance maladie dans lequel ils travaillent.

L'assurance qualité dans les soins médicaux ambulatoires se situe à différents niveaux : tout d'abord dans la formation médicale et le développement professionnel ; elle ne s'arrête pas avec la formation médicale continue, car elle inclut également l'évaluation des services. En outre, l'E.A.N.A. affirme que les jeunes médecins en formation acquièrent des connaissances en prévention, en éducation à la santé et en réadaptation.

Prévention, éducation à la santé, assurance de la qualité, développement de nouvelles structures pour la prestation de soins ambulatoires par des médecins libéraux en collaboration avec d'autres professionnels de la santé, soins à domicile ambulatoires pour personnes âgées, soins intégrés, seront les thèmes des futures consultations.

Depuis 1989, l'association E.A.N.A. jouit du statut d'observateur auprès du Forum européen des associations de médecins et de l'OMS. Cela a conduit à des contacts avec des médecins hongrois et tchèques et des spécialistes libéraux au début des années 1990. Sur la base de ces contacts, l'E.A.N.A. a organisé des colloques spécifiques sur les différents systèmes européens de santé et d'assurance sociale.

Depuis novembre 2002, l'E.A.N.A. est représentée au sein du groupe de pilotage du CPME (Comité permanent des médecins européens).



## Exemples de coopérations européennes

- Travail sur la certification européenne, piloté par l'Espagne ;
- Réflexion sur les cabinets de groupe, pilotée par le Luxembourg ;
- Soutien de l'E.A.N.A. à l'ABSyM et aux médecins belges, dont voici le communiqué :

L'E.A.N.A. soutient l'ABSyM et les médecins belges dans leurs bras de fer avec le gouvernement. En effet, les syndicats représentatifs des médecins belges, dont l'Association Belge des Syndicats Médicaux (ABSyM), négocient, régulièrement avec l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI), un accord qui détermine les futurs engagements des praticiens et organismes assureurs, et fixe notamment les tarifs que les médecins peuvent appliquer. Or la loi pour le budget 2017 prévoit de diminuer de deux tiers l'indexation des honoraires des médecins (pourtant inscrite dans l'accord conclu en décembre 2015 pour deux ans) en ramenant l'augmentation de ces honoraires de 2,5% à 0,83%. La profession s'insurge contre ces mesures d'économie imposée aux médecins par le gouvernement de manière unilatérale, et certains syndicats, dont l'ABSyM, ont incité leurs membres à se libérer de leurs obligations et à pratiquer des tarifs libres.

L'E.A.N.A. est totalement solidaire du combat mené par l'ABSyM pour une juste rémunération des médecins belges, et continue d'exercer une veille attentive sur cette problématique que partagent d'autres médecins en Europe.



## Les dernières recommandations élaborées par l'E.A.N.A. relative à sa position sur :

### + Une politique e-Santé ambitieuse

5 propositions de l'E.A.N.A.

Lors de son Assemblée Générale à Bâle les 16 et 17 juin 2017, l'E.A.N.A. qui souhaite assurer le développement de l'e-Santé en Europe, a appelé à la mise en œuvre des principes suivants :

- L'interopérabilité transfrontalière des systèmes est une nécessité pour obtenir des données significatives en matière de recherche et de politique de santé
- La sécurité et la confiance de l'ensemble des usagers doit être assurée plus particulièrement grâce à l'interdisciplinarité, l'interprofessionnalité et la transversalité
- La confiance des professionnels de santé exige la création d'un modèle économique viable et transparent
- L'évaluation des dispositifs e-santé et m-santé est essentielle pour garantir la sécurité des patients et la qualité des soins
- La formation des médecins et l'accompagnement des patients à la e-santé doivent permettre la collaboration active de l'ensemble des acteurs

### + La délégation de tâches dans les soins de santé privés

Lors de sa réunion du 15 juin 2018 à Berlin, l'E.A.N.A. a reconnu les éléments suivants :

La mise en place d'une délégation de tâches entre médecins et professionnel de la santé nécessite avant tout une harmonisation à travers l'Europe :

- Par la formation professionnelle, seul moyen de garantir des soins de qualité
- Avec des objectifs pour cette délégation de tâches
- Avec une législation relative à chaque souveraineté nationale
- Et une évaluation de l'appareil.

L'E.A.N.A., qui représente des praticiens privés européens, demande que la notion de coordination de la délégation des tâches entre médecins et professionnels de la santé soit explicitement énoncée, pour deux raisons principales :

- La mise en œuvre de processus clairs pour les participants est un moyen de garantir la qualité et la pertinence des soins de santé. Cette garantie doit être imposée à tous les médecins et professionnels de la santé, dans le but de réduire le nombre d'incidents indésirables
- La mise en place de processus clairs pour tous les participants qui protégeront à la fois le médecin et les professionnels de la santé lors de tout événement dans lequel la responsabilité serait recherchée.

Par conséquent, toute délégation de tâches entre médecins et professionnels de santé doit être faite à l'égard des praticiens et en conformité avec leurs organisations représentatives.



De plus, il est impératif que cette coordination de la délégation des tâches respecte les systèmes de soins de santé en place dans chaque pays, englobant ainsi toutes les spécificités et procédures habituelles.

#### **L'Intelligence Artificielle dans le domaine de la santé**

Lors de sa réunion du 30 novembre 2018 au Luxembourg, l'E.A.N.A. a affirmé son accord sur les éléments suivants :

- L'Intelligence Artificielle n'est ni une menace, ni la panacée absolue mais elle participe certainement à un développement majeur de notre activité. Une technologie supplémentaire au service des patients consiste à leur fournir rapidement des informations médicales de qualité, leur donnant ainsi les éléments nécessaires pour contrôler leur santé.
- Le médecin doit soutenir l'attitude responsable et la compétence médicale du patient.
- La formation initiale et continue des médecins doit être adaptée rapidement, pour permettre l'utilisation optimale des outils de l'Intelligence Artificielle et pour aider à gérer l'évolution du progrès de la médecine.
- Les médecins pourront utiliser sans délai l'Intelligence Artificielle en tant qu'outil d'assistance technique, leur laissant ainsi le temps nécessaire pour travailler en collaboration et de manière individuelle avec leurs patients.
- L'E.A.N.A. recommande aux institutions d'être très vigilantes dans l'évaluation des besoins en soins afin de former les professionnels de la santé au plus près des besoins de la population.

**Le prochain séminaire de l'E.A.N.A. se déroulera à Bratislava en Slovaquie, du 20 au 22 juin 2019, sur les thèmes de l'approche qualité et de la recertification.**

Retrouvez notre actualité sur [www.eanamed.eu](http://www.eanamed.eu)



## Annexe 1

# Déclaration d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires

12 septembre 1978

La Conférence internationale sur les soins de santé primaires réunie à Alma-Ata ce douze septembre mil neuf cent soixante-dix-huit, soulignant la nécessité d'une action urgente de tous les gouvernements, de tous les personnels des secteurs de la santé et du développement ainsi que de la communauté internationale pour protéger et promouvoir la santé de tous les peuples du monde, déclare ce qui suit :

### I

La Conférence réaffirme avec force que la santé, qui est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité, est un droit fondamental de l'être humain, et que l'accession au niveau de santé le plus élevé possible est un objectif social extrêmement important qui intéresse le monde entier et suppose la participation de nombreux secteurs socioéconomiques autres que celui de la santé.

### II

Les inégalités flagrantes dans la situation sanitaire des peuples, aussi bien entre pays développés et pays en développement qu'à l'intérieur même des pays, sont politiquement, socialement et économiquement inacceptables et constituent de ce fait un sujet de préoccupation commun à tous les pays.

### III

Le développement économique et social, fondé sur un nouvel ordre économique international, revêt une importance fondamentale si l'on veut donner à tous le niveau de santé le plus élevé possible et combler le fossé qui sépare sur le plan sanitaire les pays en développement des pays développés. La promotion et la protection de la santé des peuples est la condition sine qua non d'un progrès économique et social soutenu en même temps qu'elles contribuent à une meilleure qualité de la vie et à la paix mondiale.

### IV

Tout être humain a le droit et le devoir de participer individuellement et collectivement à la planification et à la mise en œuvre des soins de santé qui lui sont destinés.

### V

Les gouvernements ont vis-à-vis de la santé des populations une responsabilité dont ils ne peuvent s'acquitter qu'en assurant des prestations sanitaires et sociales adéquates. L'un des principaux objectifs sociaux des gouvernements, des organisations internationales et de la communauté internationale tout entière au cours des prochaines décennies doit être de donner à tous les peuples du monde, d'ici l'an 2000, un niveau de santé qui leur permette de mener une vie socialement et économiquement productive. Les soins de santé primaires sont le moyen qui permettra d'atteindre cet objectif dans le cadre d'un développement empreint d'un véritable esprit de justice sociale.



## VI

Les soins de santé primaires sont des soins de santé essentiels fondés sur des méthodes et des techniques pratiques, scientifiquement valables et socialement acceptables, rendus universellement accessibles à tous les individus et à toutes les familles de la communauté avec leur pleine participation et à un coût que la communauté et le pays puissent assumer à tous les stades de leur développement dans un esprit d'autoresponsabilité et d'autodétermination. Ils font partie intégrante tant du système de santé national, dont ils sont la cheville ouvrière et le foyer principal que du développement économique et social d'ensemble de la communauté. Ils sont le premier niveau de contacts des individus, de la famille et de la communauté avec le système national de santé, rapprochant le plus possible les soins de santé des lieux où les gens vivent et travaillent, et ils constituent le premier élément d'un processus ininterrompu de protection sanitaire.

## VII

Les soins de santé primaires :

- Reflètent les conditions économiques et les caractéristiques socio-culturelles et politiques du pays et des communautés dont ils émanent et sont fondés sur l'application des résultats pertinents de la recherche sociale et biomédicale et de la recherche sur les services de santé, ainsi que sur l'expérience de la santé publique ;
- Visent à résoudre les principaux problèmes de santé de la communauté, en assurant les services de promotion, de prévention, de soins et de réadaptation nécessaires à cet effet ;
- Comprennent au minimum : une éducation concernant les problèmes de santé qui se posent ainsi que les méthodes de prévention et de lutte qui leur sont applicables, la promotion de bonnes conditions alimentaires et nutritionnelles, un approvisionnement suffisant en eau saine et des mesures d'assainissement de base, la protection maternelle et infantile y compris la planification familiale, la vaccination contre les grandes maladies infectieuses, la prévention et le contrôle des endémies locales, le traitement des maladies et lésions courantes et la fourniture de médicaments essentiels ;
- Font intervenir, outre le secteur de la santé, tous les secteurs et domaines connexes du développement national et communautaire, en particulier l'agriculture, l'élevage, la production alimentaire, l'industrie, l'éducation, le logement, les travaux publics et les communications, et requièrent l'action coordonnée de tous ces secteurs ;
- Exigent et favorisent au maximum l'autoresponsabilité de la collectivité et des individus et leur participation à la planification, à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des soins de santé primaires, en tirant le plus large parti possible des ressources locales, nationales et autres, et favorisent à cette fin, par une éducation appropriée, l'aptitude des collectivités à participer ;
- Doivent être soutenus par des systèmes d'orientation/recours intégrés, fonctionnels et se soutenant mutuellement, afin de parvenir à l'amélioration progressive de services médico-sanitaires complets accessibles à tous et accordant la priorité aux plus démunis ;
- Font appel tant à l'échelon local qu'à celui des services de recours aux personnels de santé—médecins, infirmières, sages-femmes, auxiliaires et agents communautaires, selon le cas, ainsi que, s'il y a lieu, praticiens traditionnels—tous préparés socialement et techniquement à travailler en équipe et à répondre aux besoins de santé exprimés par la collectivité.

## VIII

L'humanité tout entière pourra accéder à un niveau acceptable de santé en l'an 2000 si l'on utilise de façon plus complète et plus efficace les ressources mondiales dont une part considérable est actuellement dépensée en armements et en conflits armés. Une politique authentique d'indépendance, de paix, de détente et de désarmement pourrait et devrait permettre de dégager des ressources supplémentaires qui pourraient très utilement être consacrées à des fins pacifiques et en particulier à l'accélération du développement économique et social dont les soins de santé primaires, qui en sont un élément essentiel, devraient recevoir la part qui leur revient.





## IX

Tous les pays se doivent de coopérer dans un esprit de solidarité et de service en vue de faire bénéficier des soins de santé primaires l'ensemble de leur population, puisque l'accès de la population d'un pays donné à un niveau de santé satisfaisant intéresse directement tous les autres pays et leur profite à tous. Dans ce contexte, le rapport conjoint FISE/OMS sur les soins de santé primaires constitue une base solide pour l'avenir du développement de la mise en œuvre des soins de santé primaires dans le monde entier.

## X

L'humanité tout entière pourra accéder à un niveau acceptable de santé en l'an 2000 si l'on utilise de façon plus complète et plus efficace les ressources mondiales dont une part considérable est actuellement dépensée en armements et en conflits armés. Une politique authentique d'indépendance, de paix, de détente et de désarmement pourrait et devrait permettre de dégager des ressources supplémentaires qui pourraient très utilement être consacrées à des fins pacifiques et en particulier à l'accélération du développement économique et social dont les soins de santé primaires, qui en sont un élément essentiel, devraient recevoir la part qui leur revient.

\*\*\*

La conférence internationale sur les soins de santé primaires demande instamment que soit lancé d'urgence aux plans national et international, une action efficace pour développer et mettre en œuvre les soins de santé primaires dans le monde entier et, en particulier, dans les pays en développement, conformément à l'esprit de la coopération technique et d'un nouvel ordre économique international. Elle appelle les gouvernements, l'OMS et le FISE et les autres organisations internationales ainsi que les organismes multilatéraux et bilatéraux, les organisations non gouvernementales, les organismes de financement, tous les personnels de santé et l'ensemble de la communauté mondiale à appuyer au plan national et international l'engagement de promouvoir les soins de santé primaires et à lui fournir un soutien technique et financier accru en particulier dans les pays en développement. La Conférence les exhorte tous à collaborer pour instaurer et maintenir les soins de santé primaires conformément à l'esprit et à la lettre de la présente déclaration.